



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

terrorisme

Question au Gouvernement n° 3721

Texte de la question

SÉCURITÉ À PARIS

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, pour le groupe Les Républicains.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le ministre de l'intérieur, il y a deux jours, lors de votre audition devant la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme depuis le 7 janvier 2015, vous nous avez informés que, lors des attentats de Paris du 13 novembre dernier, pas moins de 125 véhicules de police et de secours avaient dû être mobilisés en urgence.

Or vous n'êtes pas sans savoir que Mme la maire de Paris a décidé et fait voter, sans la moindre concertation – ni avec les Parisiens ni avec les élus, parisiens ou franciliens –, qu'à compter de l'été prochain, la voie express Georges Pompidou sera définitivement fermée à la circulation.

M. Denis Baupin. Bravo ! (*Sourires.*)

M. Pierre Lellouche. La totalité du trafic d'ouest en est, le long de la Seine, passera donc sur les quais hauts, entre la Concorde et la Bastille, qui sont déjà, comme vous le savez, totalement embouteillés, une situation aggravée par les travaux de la Samaritaine et le chantier des Halles, au cœur de Paris.

La question que je vous pose, au nom de tous mes collègues Les Républicains du Conseil de Paris – Philippe Goujon, Nathalie Kosciusko-Morizet –...

M. François Pupponi. Une élue de l'Essonne !

M. Pierre Lellouche. ...concerne la sécurité de la capitale, dans une période où nous savons que, malheureusement, d'autres attentats terroristes vont se produire. Comment allez-vous gérer l'intervention des forces de l'ordre et des secours, surtout si plusieurs attentats se produisent simultanément, avec des quais qui sont déjà totalement bouchés ?

La sécurité de la capitale, monsieur le ministre de l'intérieur, est de votre responsabilité. Vous avez la tutelle directe sur le préfet de police de Paris, lequel est pénalement responsable en cas d'erreurs dans la préparation du dispositif de sécurité et de secours à Paris.

Ma question est donc simple : monsieur le ministre de l'intérieur, autoriserez-vous la maire de Paris à imposer son projet dès cet été, quoi qu'il arrive,...

M. Jean Glavany. C'est la libre administration des collectivités territoriales !

M. Pierre Lellouche. ...ou bien êtes-vous prêt, comme vous le suggère l'opposition à envisager un moratoire, qui permettra d'étudier les formules alternatives, et de s'assurer que cette dimension vitale de la sécurité soit désormais pleinement intégrée dans les plans de circulation de la ville ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Les Républicains.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, les débats au sein du Conseil de Paris sont tellement passionnants que vous voulez nous en faire partager le plaisir. (*Rires.*)

Mme Annick Lepetit. Exactement !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Je vous en remercie d'ailleurs car la question ne manque pas d'intérêt. Elle relève pour partie de ma compétence, ce qui justifie que vous me l'adressiez. J'y répondrai bien volontiers. Mais puisque vous faites référence aux informations que j'ai données devant la commission d'enquête parlementaire, voici quelques jours, il est impossible que vous ne vous souveniez pas de m'avoir déjà posé la question et, par conséquent, d'avoir déjà reçu une réponse. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. Jacques Myard. Mieux vaut se répéter que se contredire !

M. Claude Goasguen. C'est le jeu !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. La pédagogie étant un art de la répétition, je répondrai volontiers à votre question, monsieur le député, dans les mêmes termes que ceux que j'avais déjà employés car, dans le cas contraire, vous pourriez me reprocher d'avoir un discours à géométrie variable. (*Sourires.*)

M. Daniel Fasquelle. Soyez précis !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. J'ai arrêté avec la maire de Paris un dispositif assez simple et tout à fait conforme aux responsabilités que vous avez indiquées. Lorsque des aménagements sont prévus à Paris, outre les études d'impact qui doivent avoir lieu, ils sont examinés par la préfecture de police de Paris pour évaluer leur impact sur la sécurité. Le préfet de police a d'ailleurs dû vous recevoir vendredi à ce sujet, monsieur Lellouche, à moins qu'il ne le fasse la semaine prochaine, pour vous confirmer en tout point ce que je viens de vous dire.

M. Pierre Lellouche. Tout à fait !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Les projets de Mme la maire de Paris seront donc étudiés avec beaucoup d'attention par la préfecture de police. Si elle constate dans ces aménagements des éléments qui contrarient l'intervention des équipes de secours, nous demanderons à la maire de Paris de bien vouloir procéder à la modification de son projet.

M. Claude Goasguen. C'est une bonne nouvelle !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Naturellement, notre action vise à faire en sorte que ces projets environnementaux puissent aboutir, dans le respect des principes de sécurité.

M. Claude Goasguen. Très bien !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. Nous ne sommes pas là pour entraver ces projets mais pour les rendre possibles,...

M. Denis Baupin. Bravo !

M. Bernard Cazeneuve, ministre. ...dans le respect des prérogatives qui sont les nôtres. Je rendrai compte à la représentation nationale et à tous les députés de Paris, de la majorité et de l'opposition, qui sont mobilisés sur une grande cause des décisions que j'aurai été amené à prendre sur la base du rapport du préfet de police de Paris. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe écologiste et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lellouche](#)

Circonscription : Paris (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3721

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mars 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [10 mars 2016](#)